

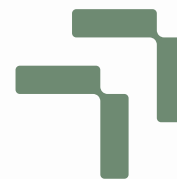
OCTOBRE 2026

Contribution sur les déchets des ménages métropolitains



Conception et réalisation : Conseil de Développement, MEL
Crédits photographies : Photographes MEL
Impression : Imprimerie MEL

Remerciements



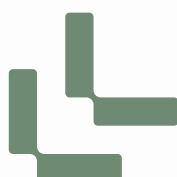
Pour ce travail d'une année presque jour pour jour, jalonné d'innombrables heures bénévoles, consacrées à auditionner, réfléchir, échanger, écrire, relire, nous tenons à remercier :

-les membres du groupe de travail pour leur patience, leur participation active et la richesse des échanges sur un sujet qui nous concerne tous.

-les personnes auditionnées, pour avoir partagé avec enthousiasme leurs expériences. Celles-ci nous ont permis de réfléchir à des évolutions, tout en connaissant mieux les enjeux et limites de la prévention et de la gestion des déchets ménagers.

-l'équipe administrative pour son accompagnement précieux tout au long de nos travaux.

Béatrice AUXENT, Présidente
Vianney DE WITTE, animateur
Elisa LERICHE, animatrice



Sommaire

Introduction

Constats et défis de la prévention et de la gestion des déchets des ménages métropolitains

Le défi métropolitain des déchets ménagers : une compétence de la MEL et l'affaire de tous

Des enjeux considérables : défi écologique, défi économique et social, défi démocratique

Des pratiques et expériences innovantes

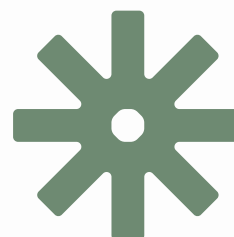
Communication et sensibilisation : aller vers, éduquer et impliquer

Les déchets à la source : agir pour le zéro déchet et le réemploi

Des innovations en matière de collecte et de traitement

Nos recommandations

Annexes



Introduction

Lors d'un appel à idées lancé auprès des membres du Conseil de développement en 2024, la thématique des déchets a émergé comme un sujet d'intérêt dans le cadre d'une auto-saisine. La présidence du Conseil de développement, sous l'impulsion de son bureau a donc décidé de lancer un groupe de travail sur les déchets des ménages métropolitains en octobre 2025, sujet qui n'avait pas encore été traité au sein du Conseil de développement, alors que les déchets ménagers constituent une compétence majeure de la Métropole Européenne de Lille.

Le groupe de travail, composé d'une trentaine de membres s'est intéressé à la prévention, à la collecte et au traitement des déchets des habitants de la métropole. Dans un territoire métropolitain différencié, où rural et urbain se mêlent, les déchets des ménages s'avèrent variés, de même que leurs modes de collecte. Leur volume peine par ailleurs à diminuer. Il a tendance à stagner depuis quelques années, rendant difficile, l'atteinte d'objectifs ambitieux de réduction. Comment accompagner tous les habitant(e)s pour qu'ils et elles réduisent davantage leurs déchets ménagers à la source et les trient mieux ? Comment faire pour que ces pratiques relèvent d'une démarche volontaire, inclusive et durable ? Du rejet à la ressource, comment changer de regard sur les déchets ménagers ?

Le groupe de travail a rencontré un certain nombre d'acteurs du territoire de manière à éclairer ses réflexions et ses perceptions : en premier lieu, la direction des déchets ménagers de la MEL, ainsi que des agents de la direction du développement économique, mais aussi d'autres collectivités inspirantes en France et au-delà de la frontière (Grand Lyon et l'intercommunale IPALLE sur le territoire de la Wallonie picarde). Il a visité le centre de tri et le centre de valorisation énergétique à Halluin sous la responsabilité de la MEL. Il a rencontré une chercheuse pour mieux comprendre les comportements humains et sociaux vis-à-vis des déchets dans différents contextes. De même, il s'est intéressé de près au dispositif zéro déchet pour mieux en saisir les freins et les leviers potentiels sur le territoire pilote de Roubaix. Il a rencontré des acteurs du réemploi dans le domaine de la consigne à domicile. Il a enfin porté un regard spécifique sur l'habitat collectif social, qui pose un certain nombre de questions sur le



tri et le réemploi à travers la gestion des déchets ménagers, mais aussi avec le problème des déchets sauvages.

Dans une première partie, le groupe de travail présentera les constats et défis qui se posent à la prévention et à la gestion des déchets ménagers sur le territoire. Dans une deuxième partie, il mettra en lumière des pratiques et retours d'expériences inspirants, avant de proposer, dans une troisième et dernière partie, ses recommandations.



Constats et défis de la prévention et de la gestion des déchets des ménages métropolitains

La MEL exerce la compétence de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés[1] sur son territoire de 95 communes, en répondant à des objectifs réglementaires européens et nationaux, ainsi qu'à des recommandations régionales issues du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET).

Responsabilités incontournables pour les collectivités, la prévention et la gestion des déchets ménagers sont au cœur d'enjeux considérables : environnementaux, économiques et sociaux, mais aussi démocratiques.

[1] Déchets des petits acteurs économiques limités à un volume maximum de 1100 L. Au-delà de ce seuil, les entreprises doivent faire appel à un prestataire privé.

Le défi métropolitain des déchets ménagers : une compétence de la MEL et l'affaire de tous

Conformément au Code de l'Environnement, la MEL exerce des actions de prévention des déchets ménagers et assimilés, qui visent à en réduire la quantité et la toxicité. Elle s'occupe également de la gestion de ces déchets, de la pré-collecte au traitement, en passant par la collecte.

L'ensemble de ces missions est encadré par 3 principaux textes législatifs :

- la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte dite loi TECV ;
- la loi n°2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire dite loi AGECE ;
- la loi Climat et Résilience du 22 août 2021.

Ce cadre réglementaire fixe les objectifs des collectivités et prévoit également des objectifs directement assignés aux entreprises et metteurs sur le marché de produits et d'emballages, qui deviendront à terme des déchets.



Le groupe de travail a pu visiter le centre de tri de la MEL à Halluin avant les travaux de rénovation engagés en 2026, ainsi que son centre de valorisation énergétique.



La responsabilité élargie du producteur (REP) applique le principe « pollueur-payeur » à la gestion des déchets. Les fabricants, distributeurs et importateurs doivent financer ou organiser la prévention et la gestion de leurs produits en fin de vie.

La MEL est en premier lieu en charge du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), qui coordonne les actions de réduction des quantités de déchets sur son territoire.

Elle assure ensuite la collecte des déchets ménagers et assimilés, selon les principales modalités de collecte : en porte-à-porte et en Points d'Apport Volontaire (PAV). Ces modalités de collecte sont en cours d'harmonisation, en tenant compte de la diversité du territoire, conformément au Schéma Directeur des Déchets Ménagers et Assimilés (SDDMA), pour simplifier le geste de tri des usagers métropolitains. Les emballages et les papiers de l'ensemble des usagers sont collectés dans les contenants jaunes depuis 2024. Les emballages en verre sont eux désormais collectés séparément dans des Points d'Apport Volontaire (PAV), conformément aux dispositions relatives à l'extension des consignes de tri.

Ces PAV pour le verre ont été déployés progressivement depuis 2024 jusqu'en ce début d'année 2026 pour les toutes dernières communes.

Enfin, la MEL dispose de ses propres équipements de tri et de valorisation des déchets, notamment un Centre de Valorisation Organique (CVO), un Centre de Valorisation Énergétique (CVE), deux Centres de Tri (CDT) des emballages ménagers et des papiers et 14 déchèteries fixes. La toute dernière se situe à Wattrelos. Son emplacement a été pensé pour décharger la déchèterie de Roubaix et pour en faciliter l'accessibilité, en lien avec le tracé des futures lignes de tramway.

Pour exercer pleinement sa compétence, la MEL s'appuie sur plus de soixante-quinze contrats (marchés publics et délégations de service public) parmi lesquels :

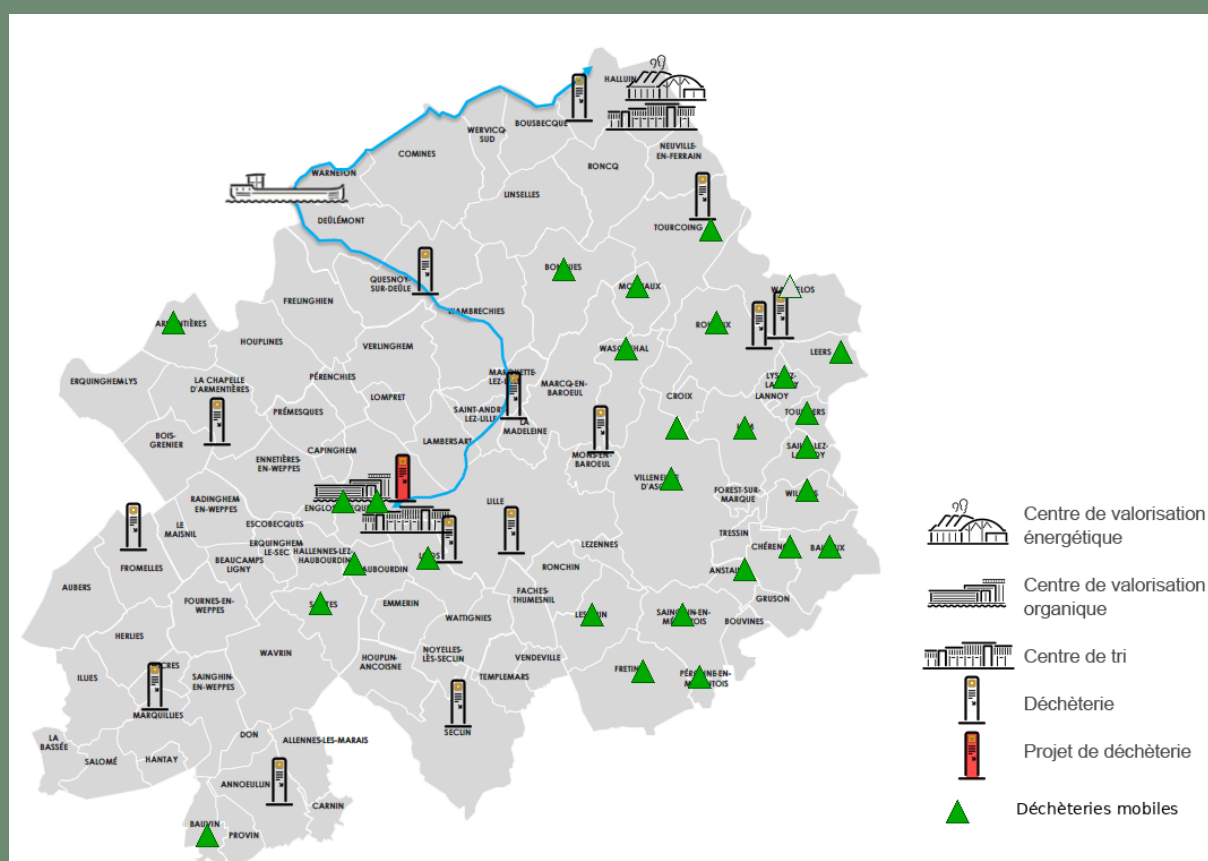
- la mise en place d'actions de sensibilisation des usagers ;
- les prestations de transport, récupération, tri et valorisation d'objets et matériaux pour réemploi ;
- les fourniture et distribution de matériels de compostage individuel et collectif ;
- les fourniture, maintenance et collecte des Points d'Apport Volontaire (bacs, sacs, PAV) ;







Sous dotée avec 14 déchèteries fixes, la MEL met à disposition 27 déchèteries mobiles sur les zones les plus éloignées des sites fixes. Avec l'ouverture de la déchèterie fixe à Wattrelos, la déchèterie mobile est supprimée. Une déchèterie fixe à Lomme est en projet en 2028, ce qui baissera à nouveau le nombre de déchèteries mobiles.



- les collecte et entretien/maintenance des biodéchets issus de la restauration et des papiers de bureaux des administrations (mairies, écoles, hôpitaux, collectivités, etc.) ;
- l'exploitation des 14 déchèteries fixes et des 27 déchèteries mobiles, ainsi que la collecte des encombrants sur rendez-vous ;
- l'exploitation des deux centres de tri des déchets ménagers ;
- l'exploitation d'une unité de valorisation énergétique (CVE) et l'exploitation d'une unité de valorisation organique (CVO) ;
- le traitement des déchets non pris en charge par les installations métropolitaines (textiles par exemple ou déchets dangereux) ;
- les travaux d'entretien des installations métropolitaines.

En 2024, la MEL est également en contrat avec les éco-organismes représentant 14 filières REP (responsabilité élargie du producteur) pour l'obtention de soutiens opérationnels et/ou financiers à la collecte, au transport, au traitement et au réemploi de leurs déchets. Il s'agit des filières : DEEE (équipements électriques et électroniques), DEA (éléments d'ameublement), ABJ (articles de bricolage et de jardin), Jouets, TLC (habillement, linge de maisons et chaussures), Piles et accumulateurs, Lampes, ASL (articles de sport et de

loisirs), pneumatiques, DASRI, (déchets d'activités de soins à risques infectieux), emballages et papiers graphiques, déchets dangereux.

Les ménages doivent respecter les consignes de tri, utiliser les dispositifs de collecte mis à disposition, ne pas abandonner ou brûler leurs déchets en dehors des installations autorisées. Le non-respect de certaines règles peut entraîner des sanctions administratives et financières.

L'État, les acteurs économiques, les acteurs sociaux, les collectivités locales et les citoyens sont tous des acteurs d'une gestion plus durable des déchets.

Des enjeux considérables : défi écologique, défi économique et social, défi démocratique

Le défi écologique : des enjeux de réduction à la source, de réemploi et de recyclage

En 2023, la production de déchets ménagers et assimilés en France représente 559 kg/an/habitant contre 611 kg/habitant en 2021. « Cette baisse généralisée après la hausse observée en 2021 pendant la crise sanitaire remet la France sur une trajectoire compatible avec les objectifs de la loi AGEC »,





650 000
TONNES PAR AN
542 KG PAR
HABITANT



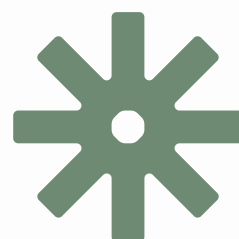
14 DÉCHÈTERIES
FIXES
1 POUR 91377
HABITANTS



2600 PAV
VERRE
1 PAV POUR
450
HABITANTS



304 BENNES
RELAIS DANS
L'ESPACE
PUBLIC
MÉTROPOLITAIN
1 POUR 3931
HABITANTS



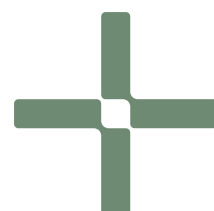
souligne l'ADEME, en publiant les résultats de son enquête, réalisée auprès de toutes les collectivités exerçant au moins une compétence collecte et/ou déchèterie. Selon la loi n°2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire dite "AGEC", l'objectif de réduction de déchets ménagers et assimilés est de 15% en 2030 par rapport à 2010.

Sur la MEL, le volume de déchets ménagers et assimilés est de 650 000 tonnes par an, soit 542 kg par an et par habitant en 2025. Ces chiffres sont relativement stables, après plusieurs années de baisse, comme au niveau national. En effet, ils sont à mettre en perspective avec les offres et pratiques de consommation, orientées vers la vente à distance, qui augmente fortement la proportion des déchets d'emballage, mais également avec les objectifs non remplis des industriels, puisque la loi AGEC leur fixe aussi un objectif non contraignant de diminution des emballages de 10% à horizon 2030 ; or aujourd'hui, ils se situent seulement entre 1 et 2%.

La meilleure façon de diminuer le volume des déchets est de produire moins de déchets à la source, en réduisant les emballages, en privilégiant les produits

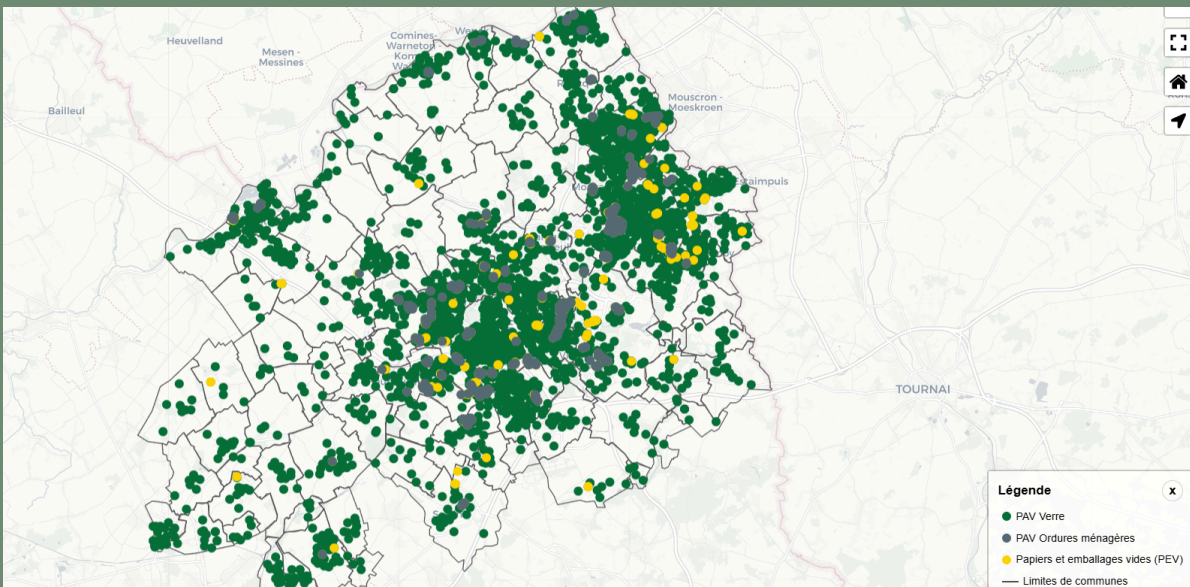
durables et en luttant contre le gaspillage alimentaire. En effet, le meilleur déchet est bien celui qu'on évite de produire. C'est tout l'enjeu du zéro déchet, qui renvoie à des changements de pratiques de consommation, dans un environnement économique et social, qui ne dispose pas toujours des conditions favorables (offres de produits en vrac, offres de réemploi, contraintes de vie, etc.).

Une part imposante des déchets peut aussi être soit réemployée soit recyclée. Les campagnes de caractérisation des poubelles grises réalisées par la MEL montrent que ce sont 2/3 de celles-ci qui peuvent être, soit réemployés, soit recyclés. Les déchets alimentaires représentent une part importante des ordures ménagères, de même que les emballages et les textiles. Les enjeux d'un meilleur tri à la source vers le réemploi, le compostage et le recyclage sont donc essentiels. Si les progrès dans le domaine du recyclage sont continus, (ce qui influe sur les consignes de tri), certains matériaux se recyclent plus difficilement que d'autres. Les limites techniques du recyclage, les erreurs de tri et les coûts de collecte en réduisent donc l'efficacité. Cependant, tout ce qui est réemployé, recyclé et avant tout, non produit ne va pas à l'incinération.





Les emballages en verre sont désormais collectés séparément dans des Points d'Apport Volontaire (PAV), conformément aux dispositions relatives à l'extension des consignes de tri. Ces PAV pour le verre ont été déployés progressivement depuis 2024 jusqu'à début 2026. La MEL compte aussi des PAV pour les ordures ménagères et les emballages et papiers, particulièrement dans les quartiers politiques de la ville.



Si la visite du Centre de Valorisation Énergétique a montré au groupe de travail que l'incinération est valorisée comme source d'énergie (électricité et réseau de chaleur), l'incinération nécessite une importante consommation d'eau et laisse des résidus ultimes, le mâchefer.

Ce dernier peut être valorisé pour réparer des routes. Cependant, ces parcelles de mâchefer sont numérotées, car rien ne garantit sur le long terme, en cas de détérioration, une absence de pollution des sols, voire des nappes phréatiques du territoire. Le mâchefer non valorisable est envoyé à l'enfouissement en région parisienne.

L'incinération ne saurait donc être un modèle viable à long terme. Le modèle économique linéaire « produire, consommer, jeter, incinérer » doit céder définitivement la place à un modèle d'économie circulaire, qui limite la consommation des matières premières, réduit les déchets et prolonge la durée de vie des produits.

Le défi économique et social : l'enjeu du développement économique et de la lutte contre la précarité

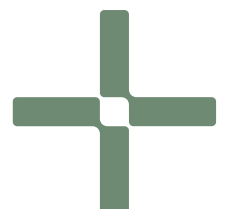
La prévention et la gestion des déchets est aussi un enjeu économique et social. Elles doivent pouvoir s'appuyer sur un réseau d'acteurs économiques engagés

dans une stratégie d'économie circulaire à l'échelle nationale, régionale et métropolitaine. Cette compétence déchets doit donc s'exercer de manière transversale.

Les filières du réemploi et du recyclage sont fragiles : en effet, les fluctuations des marchés des matières recyclées font que certaines filières sont peu rentables. Par ailleurs, les débouchés sont parfois difficiles à trouver. Pour le verre, la MEL le revend à des verreries belges, le marché français étant saturé.

Certains acteurs économiques rencontrent aussi des difficultés comme dans la filière textile ou dans la filière de la consigne avec des modèles économiques parfois fragiles pour les acteurs de l'économie sociale et solidaire de ces secteurs. La collecte et le traitement des déchets est un secteur avec bon nombre d'emplois, pourvus avec des personnels en réinsertion.

La population de la MEL est par ailleurs à la fois dense et diversifiée sur un territoire qui mêle urbain et rural. L'habitat collectif représente 46% de l'habitat de la MEL, dont un habitat social important avec un certain nombre de quartiers prioritaires de la politique de la ville. Les bailleurs sociaux se heurtent à des problématiques fortes relatives aux déchets.





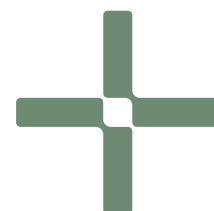
Si l'ANRU prévoit des financements spécifiques pour la gestion des déchets dans ces quartiers, qui est plus complexe encore qu'ailleurs avec des problèmes spécifiques (déchets dangereux et dépôts sauvages notamment), l'enjeu de sensibilisation y est essentiel, en s'appuyant sur les acteurs de terrain, à savoir les bailleurs, mais aussi les associations implantées dans ces quartiers.

La MEL est aussi disparate en termes de niveaux sociaux, avec des populations aux revenus inférieurs aux seuils de pauvreté au nord de la métropole. Réduire les déchets à la source, c'est aussi consommer au plus juste, réemployer et ainsi lutter contre la précarité. Le zéro déchet a su rencontrer son public à Roubaix. Il est en effet un moyen de faire des économies certaines et pour beaucoup de sortir de la précarité, d'après le bilan du dispositif commandé par la ville en 2022.

La prévention et la gestion des déchets sont aussi dépendantes des représentations sociales de la population à l'égard des déchets, qui doivent évoluer vers la vision positive d'une ressource et intégrer des changements de comportement, qui doivent y être associés dans leur vie quotidienne.

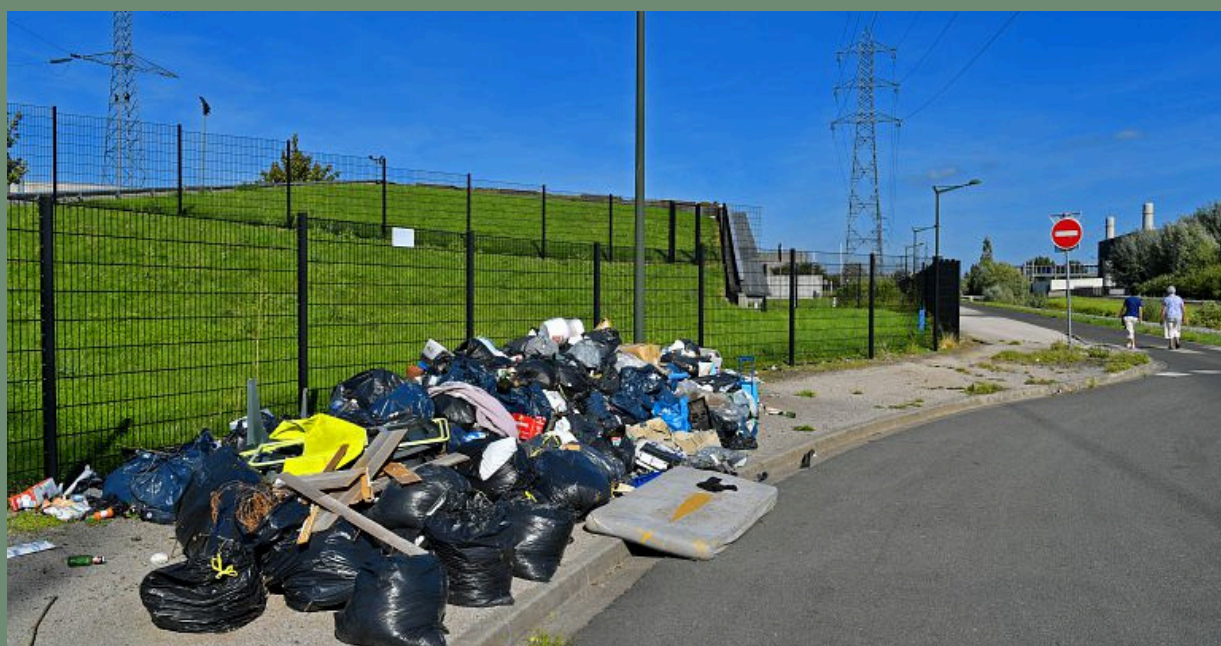
Le défi démocratique : un enjeu de communication, de pédagogie et d'implication des habitants

La collecte, le tri et le traitement nécessitent des investissements importants en infrastructures, équipements et personnels. Ces coûts sont supportés par les collectivités, avec un budget pour la MEL, qui s'élève à 180 millions d'euros par an. La seule rénovation du centre de tri d'Halluin s'élève à 40 millions. Ces coûts sont financés principalement par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), donc par les habitants et dans une moindre mesure par le produit des ventes des matières recyclées. Des erreurs de tri peuvent avoir des conséquences importantes sur les équipements et sur les personnels, quand une batterie au lithium, présente dans les petits équipements électroniques et électriques ou les bombonnes de protoxyde d'azote sont jetées en bac jaune ou bac gris, alors que ce sont des déchets dangereux qui doivent être déposés en déchèteries ou dans des points de collecte dédiés présents dans de nombreux commerces. Une erreur de tri peut, en quelques instants, mettre en péril des travailleurs, des riverains et des infrastructures entières, comme l'a montré l'incendie d'un camion de collecte d'Esterra à Wattrelos en juin 2026.





Les dépôts sauvages et de déchets dangereux constituent une problématique récurrente sur le territoire, notamment pour les bailleurs sociaux aux abords de leurs résidences.



Les centres de traitement demeurent trop souvent exposés à des explosions de bonbonnes de protoxyde d'azote, qui endommagent les installations et nécessitent des réparations coûteuses. L'information sur les coûts, les impacts environnementaux et les choix techniques de traitement est donc nécessaire. La transparence sur l'ensemble de la chaîne des déchets est un enjeu pour mobiliser les habitants, principaux contributeurs financiers.

Les habitants étant à la fois producteurs de déchets et acteurs du tri, leur implication est essentielle et la pédagogie également. La sensibilisation des habitants constitue un élément clé, de même qu'une communication efficace pour changer les comportements vers davantage d'écogestes relatifs aux déchets. Le citoyen peut parfois se sentir perdu dans le domaine des déchets, un domaine en constante évolution en raison des progrès techniques de recyclage et du déploiement de nouvelles consignes de tri en conséquence : le verre en PAV, l'expérimentation des déchets alimentaires en PAV dans certaines communes... « Pourquoi composter alors que je n'ai pas de jardin ? » ; « Dois-je nettoyer mes déchets avant de les donner pour réemploi ou avant de les mettre au recyclage ? » ; Comment je trie dans mon petit logement non adapté ? » ; « Pourquoi dois-je désormais aller à un PAV déposer mes contenants en verre ? » ; « Les nouvelles modalités de tri et de collecte me demandent plus de temps ! ». En effet, la majorité des appels téléphoniques auprès de la MEL concerne le domaine des déchets avec des demandes d'informations ou des réclamations.

Face à ces changements, le citoyen a besoin d'être accompagné et surtout de comprendre le cycle ou la chaîne des déchets. Il peut aussi parfois éprouver le sentiment d'être plus culpabilisé que responsabilisé, alors qu'il est un des principaux contributeurs financiers de la collecte et du traitement des déchets. Il a besoin de sentir ses efforts de réduction et de tri reconnus et valorisés, ainsi que de connaître leurs résultats concrets. Il peut enfin ressentir une incompréhension face à des injonctions qui peuvent lui apparaître contradictoires en matière environnementale selon la commune où il habite. « J'ai un jardin en ville, mais pas de poubelle pour mes déchets verts ! » ; « Je dois prendre ma voiture pour me rendre au PAV déposer mes bouteilles en verre en zone rurale ! ».

Dans un contexte de défiance démocratique, le citoyen a besoin d'être écouté, entendu et compris. Sa responsabilisation dépendra de messages métropolitains clairs, répétés et qui aillent dans le même sens.





**J'ai un jardin en ville,
mais pas de bac pour
mes déchets verts
alors qu'en zone rurale
ils en ont !**

**Pourquoi composter,
alors que je n'ai pas de
jardin ni même de
balcon ?**

**Dois-je nettoyer mes
déchets avant de les
donner pour réemploi
ou avant de les mettre
dans mon bac ou sac
jaune?**

**Comment je trie dans
mon petit logement
non adapté ?**

**Je dois prendre ma
voiture pour me
rendre au PAV
déposer mes
bouteilles en verre
en zone rurale donc
je pollue !**

**Les nouvelles
modalités de tri et de
collecte me
demandent plus de
temps... »**

**Pourquoi dois-je
désormais aller à un PAV
déposer mes contenants
en verre ?**



Des pratiques et expériences inspirantes

La rencontre et l'audition de plusieurs acteurs de terrain dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets ménagers a montré l'importance d'actions de communication et de sensibilisation ciblées et adaptées aux publics visés pour réduire les déchets à la source et mieux trier ; la nécessité de renforcer le réemploi et l'économie circulaire et enfin, d'innover en matière de recyclage, de collecte et traitement, afin d'en limiter les impacts environnementaux et sociétaux.

Communication et sensibilisation : aller vers, éduquer et impliquer

La MEL édite de nombreux annuaires et guides, qui ont le mérite d'exister, mais qui demanderaient à être davantage diffusés sur le terrain, que ce soit au niveau des communes, des acteurs économiques (commerces et grande distribution) et enfin, auprès des associations locales au contact des publics spécifiques, notamment dans les quartiers politiques de la ville.

De même, l'application MEL et vous avec son volet "Mes déchets" constitue une avancée certaine, avec un accès facilité à des informations utiles : le PAV le plus proche de chez soi ; le calendrier de collecte de sa rue ; les déchets autorisés et les déchets interdits dans ses poubelles au quotidien. Elle reste cependant peu connue du grand public. Les membres du groupe de travail ne

l'ont en effet découverte que lors d'une audition de la direction des déchets ménagers. Elle pourrait donc être plus largement diffusée auprès du grand public. Après test de quelques volontaires du groupe de travail, elle pourrait également être augmentée de plusieurs fonctionnalités comme un moteur de recherche, selon le type de déchets qu'on a à jeter, voire la mise à disposition de recettes antigaspi pour mieux gérer ses restes alimentaires...

385 ateliers pédagogiques ont été réalisés par la MEL en 2025, ce qui reste limité au regard de l'enjeu de l'enfant comme vecteur d'influence au sein de la famille, enfant qui est aussi consommateur. Les études sociologiques montrent que les couples avec des enfants trient plus, de même que ceux qui habitent en milieu rural. La Métropole Grand Lyon s'est fixé un objectif chiffré de personnes





L'application MEL et vous, très utile pour gérer ses déchets ménagers mériterait d'être plus connue des métropolitains. De même, les annuaires et guides existants devraient être davantage distribués dans des lieux de proximité des habitants.



sensibilisées (dont les scolaires) par an et pendant tout le mandat, dans son Schéma Directeur Déchets Ménagers et Assimilés.

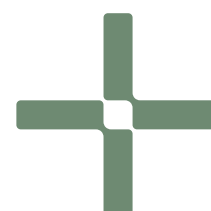
La confiance des citoyens repose sur la visibilité de l'action publique. Il convient donc de communiquer en les impliquant. La communication et la sensibilisation doivent se concentrer sur l'habitat en milieu urbain, particulièrement l'habitat collectif et les logements sociaux par des visuels simples et efficaces, plutôt que des logos difficilement identifiables et dont des études montrent qu'ils alimentent finalement la confusion sur le tri des déchets.

Des études sociologiques montrent que les erreurs de tri sont moindres en zone rurale, en raison d'un lien plus direct à la nature. L'effort de sensibilisation doit donc se concentrer sur le milieu urbain.

Les auditions de bailleurs sociaux montrent qu'ils rencontrent des difficultés spécifiques et ce, quelle que soit la taille de leurs résidences. Ils sont confrontés à des erreurs de tri (bouteilles en verre et textiles dans les bacs jaunes notamment), à des dépôts sauvages, parfois dangereux dans les parkings (huile de vidange, bombonnes de protoxyde d'azote, pneus, etc.) ou même au sein des locaux de poubelles, où

peuvent être entreposés des encombrants. La gestion des encombrants est également particulièrement problématique dans les logements sociaux. En effet, le locataire ne peut gérer lui-même son enlèvement d'encombrant, c'est le bailleur qui, après s'être référencé auprès de la MEL, centralise l'enlèvement des encombrants, alors que toutes les résidences ne disposent pas de locaux dédiés. Grand Lyon a mis en place une convention avec l'association régionale des bailleurs sociaux, qui a identifié des référents déchets dans l'ensemble des résidences. Cette convention a défini un objectif de diagnostic et un plan d'actions de sensibilisation. Grand Lyon est donc allée plus loin que la MEL et son réseau des bailleurs, qui ne mobilise d'ailleurs pas tous les bailleurs sociaux. L'implication de l'Union Régionale pour l'Habitat des Hauts-de-France pourrait donc constituer un levier de mobilisation des bailleurs sociaux sur le territoire.

De même, la communication tous azimuts montre ses limites. Grand Lyon privilégie désormais des campagnes de communication thématiques, ainsi que des communications ciblées sur des publics : par exemple, les étudiants sur le sujet des encombrants du fait de déménagements fréquents.





**METROPOLE
EUROPÉENNE
DE LILLE**

**GRAND LYON
MÉTROPOLE**

**385 ATELIERS
DANS LES
ÉCOLES EN
2025 / 4 AGENTS
D'ANIMATION**

**LA MOITIÉ DES
ENFANTS
SENSIBILISÉS
EN UN MANDAT/
20 AGENTS
D'ANIMATION**



Les campagnes de sensibilisation métropolitaine pourraient choisir une thématique annuelle, en lien avec la semaine européenne des déchets pour donner plus d'impact à cette dernière auprès des communes partenaires et leurs habitants. Dans la mesure où la prochaine semaine européenne des déchets en 2026 sera consacrée au textile, la campagne semestrielle 2026 pourrait se concentrer sur les déchets textiles. Les campagnes suivantes, annuelles ou semestrielles pourraient se consacrer successivement à des sujets précis comme les biodéchets, le plastique, les déchets dangereux, la promotion de l'eau du robinet, etc.

Les réflexions sur la communication du zéro déchet ont aussi mené Grand Lyon à un autre constat : le levier environnemental est un argument qui tend à être moins efficace que le levier économique. Les économies générées via le zéro déchet et de nouvelles pratiques de consommation semblent avoir un impact plus important car plus direct pour l'habitant. Roubaix, qui a développé des dispositifs zéro déchet qu'elle a évalués via un cabinet extérieur, a pu faire ce constat également puisque les familles engagées dans le dispositif zéro déchet sont sorties de la précarité à la suite de ce dispositif. Les économies générées les ont incitées à poursuivre

dans la durée leurs changements de comportement. Pour communiquer et sensibiliser, IPALLE s'appuie sur 55 bénévoles actifs, qui sont des ambassadeurs zéro déchet. Ceux-ci ont permis de sensibiliser 7800 citoyens en 2025. La ville de Roubaix a également formé à la suite du défi familles zéro déchet, des ambassadeurs volontaires et bénévoles, qui organisent des ateliers dans leur entourage personnel et/ou professionnel. Ces exemples montrent l'intérêt de s'appuyer sur une communauté d'ambassadeurs déchets bénévoles.

IPALLE a décidé de créer une déchèterie nouvelle génération, qui accueillera outre les déchets, des ateliers de réparation et des ressourceries, un centre de sensibilisation et de formation. L'ouverture est prévue en 2028.

Les déchets à la source : agir pour le zéro déchet et le réemploi

La ville de Roubaix a été pionnière en termes d'initiatives zéro déchet, en lançant le défi familles zéro déchet, il y a maintenant plus de 10 ans. Une plateforme zéro déchet a été créée pour faciliter le recrutement des familles dans le dispositif et diffuser un certain nombre d'animations et d'événements. Roubaix a capitalisé sur ce dispositif, en créant des ambassadeurs zéro déchet.





ZERO DÉCHET : DÉFI FAMILLES



**3000 EUROS
D'ÉCONOMIE
PAR AN ET PAR
FAMILLE**

**3500 FAMILLES
ENGAGÉES DANS LE
DÉFI FAMILLES
DANS 26 COMMUNES
DU TERRITOIRE**



Roubaix a essaimé sa démarche, en pilotant un réseau de 26 communes sur la MEL, avec lesquelles elle a partagé son expérience et ses outils. Cependant, ce réseau constate aujourd'hui un effet de seuil du dispositif, le nombre de nouvelles familles diminuant chaque année.

La ville de Roubaix a aussi créé un label commerçant zéro déchet dans de multiples domaines et avec des degrés divers d'implication. Ce réseau est animé par une association, qui aujourd'hui n'a plus les moyens de l'animer. Beaucoup de commerces de vrac ont fermé sur Roubaix, ce qui rend difficile aussi la réalisation du zéro déchet. Cette démarche est certes une démarche individuelle, mais pour s'ancrer durablement, elle doit bénéficier d'un écosystème favorable.

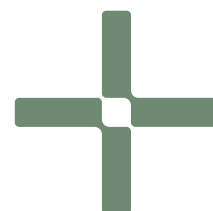
De même, le groupe de travail s'est intéressé au développement de la consigne, notamment auprès des consommateurs, en rencontrant le Fourgon, qui connaît un développement national et transfrontalier. Si la consigne est déjà largement pratiquée par les brasseurs et restaurateurs, elle n'est finalement que peu développée pour le grand public. Le Fourgon insiste plus sur le côté pratique qu'environnemental, pour toucher un plus large public. Cependant, l'offre attire plutôt un public

financièrement aisé. Le groupe de travail a pu visiter l'usine de lavage de Haut La Consigne à Neuville en Ferrain, qui a comme clients de nombreux brasseurs et restaurateurs et des partenaires, comme le Fourgon, qui trie lui-même ses contenants. Tous les contenants en verre ne sont pas réutilisables donc consignables, d'où la nécessité d'indiquer au consommateur clairement quand c'est consignable. Une bouteille en verre réutilisable supporte 20 à 40 lavages grand maximum. Ensuite, elle est recyclée et contrairement au plastique, le verre se recycle à l'infini.

Si la consigne semble une solution intéressante, qui permet de prolonger la durée de vie de certains contenants et de désengorger une filière verre saturée en France (la MEL vendant son verre aux verreries belges), le développement de la consigne fait face à des contraintes particulières :

- une condition de volume : le modèle économique au centime oblige au volume et il faut cibler 5000 à 20000 contenants identiques pour rendre l'opération de lavage rentable, c'est-à-dire sans pertes.

- la diversité des typologies de contenants oblige au stockage et aux opérations de tri, qui sont chronophages et coûteuses.





LA CONSIGNE DU VERRE



20 À 40 LAVAGES
POUR TOUTE
BOUTEILLE
REEMPLOYABLE

RECYCLAGE DU
VERRE A L'INFINI
AVEC UNE QUALITÉ
EGALE



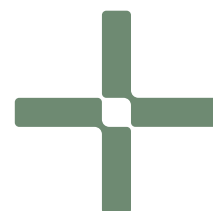
Les contenants en verre étant lourds à transporter, la livraison et la collecte auprès des particuliers par le Fourgon rencontre un certain succès, même si les caisses peuvent prendre de l'espace dans l'habitat. Il y a d'autres entreprises que le Fourgon qui proposent la livraison et la collecte des contenants. Cependant, l'écosystème est faiblement développé et nécessite plusieurs acteurs solides et engagés pour se pérenniser.

Concernant le réemploi des textiles, la MEL a un partenariat avec le Relais pour le déploiement de bennes de collecte textiles dans l'espace public et dans ses déchèteries. Le Relais déploie aussi ses bennes dans le domaine privé, principalement dans les parkings des supermarchés. La MEL a un objectif de déploiement de bennes textiles dans sa convention avec le Relais pour atteindre une benne pour 2000 habitants au lieu de près de 4000 aujourd'hui (le territoire étant clairement sous-doté). Cependant, la filière textile est fragilisée du fait de textiles de mauvaise qualité (fast fashion) en grande quantité, qui ne peuvent pas être réemployés, qui posent des difficultés matières au recyclage (centre de tri et de recyclage hors MEL) et offrent peu de débouchés d'exportation, le marché étant saturé. La disparition de Fashion Green Hub de la région Hauts-de-France et qui coordonnait tous les

acteurs de l'économie circulaire dans le domaine du textile a fragilisé la filière. Cette dernière nécessite d'être à nouveau animée et coordonnée à l'échelle régionale et métropolitaine.

LMH a de son côté expérimenté une ressourcerie dans une de ses résidences à Lille sud et a le projet d'en développer dans ses résidences à Roubaix et Tourcoing. Le déploiement et l'essaimage de l'initiative sont conditionnés à la disponibilité de locaux en rez-de-chaussée d'immeubles et à la présence d'un chargé du cadre de vie, nouvelle fonction du gardien d'immeuble créée par LMH, du fait d'un rôle accru en matière de prévention des déchets dans les résidences sociales.

IPALLE a mis en place plusieurs initiatives concrètes pour le zéro déchet et le réemploi, notamment un distributeur d'objets partagés en location, en pied d'immeubles collectifs. Ces objets sont principalement des outils pour du petit bricolage ou du petit électroménager, qui ne sert pas au quotidien, mais plutôt de manière occasionnelle. IPALLE en a implanté également dans des centres commerciaux, à l'instar des casiers colis des points relais. Cette initiative pourrait inspirer des expérimentations métropolitaines.





Le textile constitue un enjeu majeur. La filière de réemploi est fragilisée du fait de textiles de mauvaise qualité (fast fashion) en grande quantité, qui ne peuvent pas être réemployés, qui posent des difficultés matières au recyclage (centre de tri et de recyclage hors MEL) et offrent peu de débouchés d'exportation, ce marché étant saturé.



IPALLE a lancé le baroudeur et wapi pack. Le baroudeur est un gobelet en plastique réutilisable à disposition des communes pour leurs événements. Les associations et les citoyens peuvent aussi en faire la demande. Le wapi pack est une initiative pour limiter les emballages. Il s'agit de contenants en plastique de différents formats, disponibles sur la ville de Tournai, pour faire ses courses chez le traiteur ou pour ramener ses restes de repas du restaurant chez soi. La ville de Roubaix a lancé une initiative semblable, mais avec un contenant en verre en lien avec son réseau de commerçants. La crise sanitaire a contrecarré son déploiement. De plus, le contenant en verre s'est avéré lourd à l'emploi pour les habitants qui l'ont expérimenté. La ville de Roubaix n'a donc pas renouvelé l'expérience.

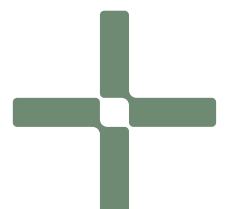
Des innovations en matière de collecte et de traitement :

Si la MEL met à disposition des habitants, des bacs et sacs, jaunes pour la collecte des emballages et gris pour la collecte des ordures ménagères, elle a progressivement déployé des PAV aériens pour le verre (maillage de 1 PAV pour 450 habitants). La MEL a mis également en place une expérimentation de collecte de déchets alimentaires par les alchimistes dans certaines communes urbaines. Les alchimistes sont une

association, qui intervient comme prestataire de la MEL pour récupérer et valoriser les biodéchets. La MEL a positionné ces nouveaux PAV à côté des PAV pour le verre, après une distribution de bioseaux et de consignes dans les quartiers concernés.

La MEL vend à faible coût des composteurs individuels et installe des composteurs collectifs à la demande. À chaque fois, une formation est associée à cette distribution. Ce sont notamment plus de 7000 kits de compostage individuel distribués par la MEL en 2024. Cela peut sembler peu au regard du nombre d'habitants et des 54% d'habitats individuels dans la métropole.

Grand Lyon a mis en place des PAV pour les déchets alimentaires partout et souligne qu'il y a peu d'erreurs de tri contrairement aux bacs jaunes et la collecte des emballages. IPALLE a aussi déployé ce type de PAV à côté des PAV pour le verre et les emballages, en réduisant parallèlement les fréquences de collecte en porte à porte. L'accès aux PAV n'est pas libre, mais conditionné à la détention d'une carte payante par les usagers. De même, les usagers paient leurs bacs et sacs. Le système financier mis en place par IPALLE et plus largement la Belgique relève davantage de la redevance que de la TEOM.





Les bailleurs sociaux ont une préférence pour les PAV enterrés, afin de limiter leurs charges de gestion des déchets. Aujourd'hui, la MEL compte en PAV enterrés : 377 pour les ordures ménagères, 276 pour les papiers et emballages et 95 pour le verre. Ils sont situés en zone dense et dans le cadre des programmes NPRU. Aujourd'hui, ils interviennent en complément de la collecte des résidences. En effet, ces PAV ont un coût élevé (15 000 euros HT) auquel il convient d'ajouter tous les travaux de génie civil associés. De plus, les PAV enterrés semblent drainer des dépôts sauvages à proximité.

D'autres collectivités expérimentent des casiers à bioseaux pour renforcer le tri des déchets alimentaires en habitat collectif, comme la communauté urbaine de Creusot-Montceau. Cette initiative permet de lever un des freins à l'utilisation du bioseau, à savoir son lavage récurrent et permet de contrôler au plus près de la source, les éventuelles erreurs de tri des déchets alimentaires. Cela permet enfin de donner davantage de sens au tri des déchets alimentaires, en l'absence de compostages individuel ou collectif possibles.

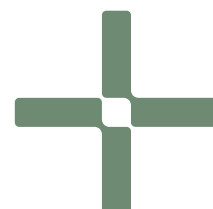
La MEL pratique le broyage des déchets verts déposés en déchèterie : l'utilisateur peut ainsi repartir avec du broyat à utiliser dans son jardin.

L'utilisateur voit concrètement les bénéfices directs du tri qu'il a réalisé. La MEL est sous-dotée en déchèteries. Elle compte 14 déchèteries fixes et 27 déchèteries mobiles. Un nouveau projet de déchèterie verra le jour en 2028 à Lomme. En attendant, Lomme dispose de deux déchèteries mobiles.

Certaines collectivités mettent en place des sacs transparents pour mieux identifier les erreurs de tri et les rendre visibles au regard des autres. En effet, des études sociologiques ont montré l'importance de la normativité sociale en matière de tri des déchets ménagers. En Italie, les poubelles sont ainsi partagées entre 2 habitats individuels, afin qu'un contrôle spontané réciproque s'exerce pour limiter les erreurs de tri.

Les collectivités innovent pour réduire les flux collectés en porte à porte, de manière à réduire la production de déchets, à améliorer la qualité du tri et diminuer la proportion de déchets, qui partent à l'incinération. De même, ces innovations contribuent à optimiser les coûts de collecte, qui deviennent de plus en plus lourds à supporter pour les collectivités.

Les collectivités dont la MEL doivent aussi soutenir la recherche en recyclage de tous matériaux. A la différence de Grand Lyon, qui dispose d'installations vieillissantes, la MEL investit dans ses



centres de tri et de traitement pour les moderniser. L'enjeu de la modernisation est à la fois d'améliorer le tri, mais aussi les conditions de travail des personnels y exerçant cette activité. Pour les centres de valorisation, il s'agit de limiter au maximum leurs impacts environnementaux directs et indirects.



Nos recommandations

Le groupe de travail est conscient des efforts et actions déjà engagés pour la prévention et la gestion des déchets par la MEL et ses partenaires publics et privés. Cependant, suite aux auditions menées, et dans un contexte contraint de ressources financières, mais aussi de ressources naturelles limitées, le groupe de travail propose un certain nombre de recommandations sur les déchets (de la source à la collecte et au traitement), en ouvrant la réflexion sur d'autres pratiques, qu'il souhaite voir renforcées sur le territoire, comme celles du réemploi et du zéro déchet. Les déchets devraient être abordés de manière plus transversale par la MEL, car les enjeux sont écologiques, économiques et sociaux et l'objectif à atteindre est double : améliorer les pratiques des habitant(e)s, afin de parvenir collectivement à réduire les déchets à la source et mieux trier. Pour satisfaire cet objectif, l'information et la communication doivent être améliorées, avec un accompagnement de proximité renforcé ; la collecte, optimisée et adaptée voire plus agile et le recyclage, complété par une politique volontariste en matière de réemploi et de zéro déchet.

01 | Pour une information et une communication plus adaptées, qui impliquent davantage les habitants

Afin que les habitants parviennent collectivement à mieux trier, améliorer la communication apparaît essentielle au groupe de travail. C'est pourquoi, c'est la thématique quantitativement la plus importante des recommandations : la sensibilisation des habitant(e)s doit être constante et permanente et pour que les messages passent, ceux-ci doivent être clairs, lever les doutes et incertitudes. Le groupe de travail propose dans cet objectif plusieurs recommandations concrètes pour améliorer l'information et la communication auprès des métropolitains.



Créer des supports de communication plus visuels et avec un vocabulaire adapté à tout public :

→ Systématiser le FALC (Facile A Lire et à Comprendre) pour tous les supports de communication.

→ Créer une courte vidéo pédagogique expliquant de manière simple et concrète les bonnes pratiques de tri : verre, pots de yaourt, boîtes de conserve, textiles, etc. sous forme de Reels sur les réseaux sociaux, relayés dans les salles de cinéma du territoire et par des influenceurs lillois.

→ Utiliser les bacs de collecte et les PAV, comme un support de communication à part entière, partout où ils sont en usage, en mettant par exemple un QR code sur les poubelles, qui renvoie vers l'application MEL & Vous et le moteur de recherche déchets, en cas de doute de l'usager sur son geste de tri.

Améliorer la communication existante :

→ Mettre en place un panel large et représentatif des âges, des catégories sociales et des milieux urbains et ruraux, à partir des membres du Conseil de développement, afin de tester les campagnes de communication de la MEL.

→ Mettre en place une boîte à idées sur le site internet de la MEL, pour partager les retours d'expériences des nouveaux arrivants sur la métropole, afin de s'inspirer des bonnes pratiques extérieures à la MEL.

→ Faire une communication, qui porte sur l'ensemble de la chaîne des déchets : de la poubelle au traitement.

→ Axer des campagnes de sensibilisation sur des sujets plus spécifiques comme les textiles, les déchets recyclables, les déchets verts, le verre, les bonbonnes de protoxyde d'azote ou encore la promotion de la consommation d'eau du robinet. Cela pourrait être en lien avec les thèmes des semaines annuelles européennes des déchets.



→ Axer des campagnes de communication sur des publics cibles plus spécifiques :

-les étudiants, avec une communication sur la problématique des encombrants, en lien avec le CROUS ou les établissements d'enseignements supérieur ;

-les nouveaux arrivants, en communiquant un kit de communication déchets ménagers, en lien avec les communes.

Diffuser plus largement

→ Diffuser sur les réseaux sociaux de la MEL, des vidéos d'autres acteurs, qui mettent en avant des pratiques faciles à reproduire chez soi.

→ Rediffuser périodiquement les supports, par voie postale notamment, car la MEL est en perpétuel renouvellement d'habitants.

→ Donner plus de visibilité à la communication de la MEL sur les déchets via un relais sur les supports de communication des communes.

→ Donner plus de visibilité également à l'application MEL & Vous sur les déchets dans les communes. Créer une fonctionnalité de type « moteur de recherche déchets » pour, en cas de doute, rechercher et trouver la réponse rapidement, plutôt que de parcourir des listes de déchets autorisés et interdits.

→ Rechercher des influenceurs, si possible sur la gestion des déchets et/ou l'écologie sur la MEL, pour valoriser l'application MEL & Vous.

Des animations et des accompagnements de proximité renforcés

02

Dans un contexte de changement de consignes de tri, avec l'extension des PAV, ces recommandations résonnent encore davantage. Le groupe de travail souhaite appuyer l'importance d'aller sur le terrain, de mener des actions concrètes et de prendre le temps de la pédagogie et de l'écoute, notamment pour toucher des publics moins captés par la communication classique. Dans cet objectif, le groupe de travail propose des recommandations concrètes pour un accompagnement et une sensibilisation de proximité, dont certaines spécifiques concernent les habitants des logements sociaux..



Sensibilisation, accompagnement et animation du territoire

- Réaliser une cartographie interactive du territoire, recensant les initiatives zéro déchet, de tri, ainsi que les entreprises exemplaires ou issues de coopératives, avec des filtres adaptés, selon les catégories recherchées.
- Intégrer un volet gestion des déchets à l'accompagnement RSE pour les entreprises, proposé par la MEL, de manière à réduire les déchets et améliorer le tri. Lors de l'installation de nouvelles entreprises sur le territoire, La MEL pourrait profiter de l'accompagnement qu'elle réalise, pour mettre en place une charte zéro déchet, en contrepartie de son soutien.
- Créer un label métropolitain zéro déchet gradué, destiné aux petits commerçants, qui réduisent leurs emballages ou mettent en place la consigne, afin de les rendre visibles et de créer une émulation.
- Mettre en avant les commerçants engagés dans la démarche zéro déchet, via une communication, portée conjointement par la MEL et les communes.
- Accompagner les commerces de bouche dans la lutte contre le gaspillage alimentaire, en lien avec les associations caritatives.
- Valoriser l'adhésion des villes déjà membres du réseau zéro déchet, à travers des actions concrètes et une communication dédiée et en profiter pour élargir le réseau aux communes, qui ne sont pas encore membres.
- Augmenter le nombre d'animations dans les écoles et les quartiers, en s'appuyant sur un réseau d'ambassadeurs déchets dans les communes, avec l'objectif de sensibiliser d'ici la fin du mandat, au moins la moitié des élèves de la MEL.
- Renforcer la sensibilisation aux déchets pendant le temps périscolaire, ainsi que lors des accueils de loisirs du mercredi et des vacances scolaires, qu'il s'agisse d'une responsabilité communale ou associative.
- Intégrer une dimension sectorielle dans le cahier des charges des ambassadeurs du tri prestataires de la MEL, en tenant compte des spécificités géographiques, communales ou de quartier pour leur recrutement.
- Élargir le nombre d'ambassadeurs du tri, en proposant des formations dédiées à des ambassadeurs bénévoles.



Un accompagnement renforcé des bailleurs et des locataires :

→ Accompagner les bailleurs dans la gestion des dépôts sauvages, à travers des animations adaptées, en s'appuyant sur des relais locaux tels que des ambassadeurs déchets issus des associations et bien implantés sur leur terrain d'intervention.

→ Faciliter l'accès des locataires au service des encombrants et structurer la gouvernance des déchets au sein des résidences sociales. Il est nécessaire que bailleurs et locataires puissent mieux réfléchir et agir ensemble. Cela suppose de renforcer les amicales de locataires, dont le nombre diminue, ainsi que les conseils de concertation locative, afin de désigner des référents déchets, chargés de faire appliquer les règles, de responsabiliser les résidents et de faire le lien avec le bailleur.

→ Proposer aux bailleurs d'organiser des visites de centres de tri et de traitement à destination de leurs locataires, pour leur donner à voir concrètement le devenir de leurs déchets et encourager de meilleures pratiques de tri.

→ Proposer aux communes d'organiser des visites de centres de tri et de traitement à destination de leurs habitants.

03 Pour une collecte optimisée des déchets

La collecte pourrait être optimisée et adaptée, pour pallier une sous dotation en déchèteries fixes et en collecte de déchets spécifiques, comme les déchets verts en milieu urbain, les textiles ou encore les déchets dangereux. Le groupe de travail propose d'expérimenter de nouvelles modalités de collecte adaptées et plus agiles.

→ Mettre en place plus de déchèteries fixes pour pallier la sous dotation du territoire.

→ impliquer les habitants dans la localisation de futurs PAV, voire de projets de déchèteries mobiles. Engager avec eux une réflexion sur l'esthétique de ces derniers, comme cela a pu être fait dans certaines communes.

→ Intensifier la présence des déchèteries mobiles dans les zones urbaines comme les Quartiers Politique de la Ville avec un créneau récurrent à la manière d'un marché.



→ Mettre à disposition des communes, des équipements pour la collecte des déchets verts en fonction des saisons.

→ Mettre à disposition encore plus de kits de compostage individuels et collectifs.

→ Expérimenter des modes de collecte de déchets alimentaires adaptés dans l'habitat collectif, comme des casiers d'échanges de bioseaux, mis en place par la communauté urbaine Creusot-Montceau.

→ Revoir le dimensionnement des bacs et sacs gris, fournis par la MEL pour les déchets produits et incinérés. Engager une réflexion sur la fréquence des collectes des bacs gris et des bacs jaunes, pour accompagner les bonnes pratiques.

→ Privilégier les conteneurs enterrés pour les nouveaux logements sociaux en construction ou en réhabilitation.

Traitement des déchets : vers une politique volontariste de réemploi en complément du recyclage

04

Si le recyclage permet d'économiser des ressources, le recyclage du plastique nécessite toujours un apport de matière supplémentaire, contrairement au verre. Recycler du verre demandera toujours plus d'eau et d'énergie que pour le laver à des fins de réemploi. Le groupe de travail souhaite donc ouvrir sur d'autres pistes de réflexion autour du réemploi et en lien avec des pratiques plus frugales — moins consommatrices de ressources — et plus durables sur le long terme. Aujourd'hui, portées essentiellement par des acteurs économiques, ces pratiques (consigne, réemploi, zéro déchet) mériteraient d'être reprises par les institutions publiques pour être développées et pérennisées.

→ Créer des ressourceries à côté des déchèteries, sur le modèle du dispositif mis en place par IPALLE en Wallonie.



→ Développer avec les bailleurs des dispositifs de réemploi, comme des ressourceries en pied d'immeuble, à l'image de ce que propose LMH, ou des casiers de collecte pour le petit électroménager, sur le modèle ce que fait IPALLE en Wallonie.

→ Soutenir le développement de la consigne du verre pour les particuliers, via des subventions, des coopératives ou des labels dédiés.

→ Encourager les communes à utiliser la consigne dans leur fonctionnement interne, afin de montrer l'exemple en tant que collectivité.

→ Créer un espace de dialogue entre les acteurs du tri et du réemploi, réunissant en réseau les acteurs économiques, académiques et de l'économie sociale et solidaire, afin de renforcer les modèles économiques de ces filières.

→ Renforcer les initiatives locales dans la filière textile, pour éviter que le Relais ne concentre seul la collecte, le tri, voire le traitement des déchets textiles.

→ Faire entrer la MEL au capital des sociétés de réemploi, sous une forme adaptée comme des sociétés coopératives, afin de soutenir les acteurs déjà actifs sur le territoire.

→ Commander une étude comparative sur les coûts économiques, sociaux et environnementaux des recyclages des plastiques et du verre.

→ Encourager la recherche et l'innovation en matière de recyclage, pour l'ensemble des matériaux.



ANNEXES

Les membres du groupe de travail

Elisa Leriche (animatrice), Vianney De Witte (animateur), Dumortier Philippe, Yolande Agbeko, Clément Decriem, Rémi Hénocque, René Mulliez, Edith Richard, Didier Sarzacq, Michel Saulier, Géraert Valérie, Odile Gorecki, Philippe Promelle, Jean-Jacques Kizimale, Marand Jérémie, Sébastien Lavaine, Philippe-Henry Pierson-Fauqueur, Burklé Bertrand, Bossu Geoffrey, Patrick Holmes, Machez Amélie, Chantal Assima, Pouillez David, Charre Ottoline, Hryszkiewicz Alexandre, Ikli Younès, Lefèbvre Thierry, Laurent Gheysens, Cabernay Alexandre Eric Balcerek, Grégoire Pérot, Claudine Pierquin, Isa Kherroubi, Ferhat Balcacemi et Nicolas Ammeux.

Les personnes auditionnées

Muriel Arnaud, Directrice des déchets ménagers, MEL

Véronique Garcin, Cheffe de service adjointe proximité et accompagnement, Direction des déchets ménagers, MEL

Charlotte Izza Rosier, Cheffe d'équipe prévention, Direction des déchets ménagers, MEL

Juliette Fritch, Chargée de mission « Schéma Directeur des Déchets Ménagers », Direction des déchets ménagers, MEL

Marie Foulon, chargée de mission déploiement des PAV, service pilotage et prospective, Direction des déchets ménagers, MEL

Caroline Vasseur, Chargée de mission innovation et recherche, Direction de l'attractivité, MEL

Claire Obré, Chargée de mission économie sociale et solidaire, Direction de l'emploi, MEL

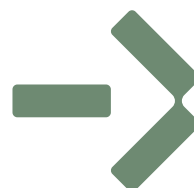
Frédéric Bachelard, Responsable des politiques de la ville, LMH-Tourcoing

Claire Golse, Responsable Développement social et médiation, SIA Habitat

Elen Devauchelle, Directrice adjointe aux déchets ménagers, Grand Lyon Métropole

Florence Duriez et Catherine Thiébert, cofondatrices de Haut la consigne, Neuville-en-Ferrain

Aurore Floury, Responsable impact, Le Fourgon, Wambrechies



Nathalie Lazaric, Directrice de recherche CNRS en économie au GREDEG (Groupe de Recherche, Economie Droit et Gestion) et directrice du réseau thématique pluridisciplinaire Déchets, Valeurs et société

Camille Plard, Directrice adjointe à la transition écologique, Roubaix et Andrée, habitante, dispositif familles zéro déchet

Matild Stipanov, Responsable prévention zéro déchet et Vincent Van Leynseele, Directeur des pôles économie circulaire et juridique, IPALLE, Wallonie

Ressources inspirantes :

Des visites :

Visite du centre de tri et du centre de valorisation énergétique de la MEL, Halluin

Visite de l'usine de lavage d'Haut la consigne, Neuville-en-Ferrain

Visite du foyer d'une famille zéro déchets, Roubaix

Des événements :

Participation de 2 membres du groupe au séminaire des communes zéro déchet le 16 février 2026 à Roubaix

Participation d'1 membre à CRESS'Inspire sur le textile le 12 juin 2026 à Roubaix

Des documents :

Rapport SROI : programme zéro déchet et économie circulaire, ville de Roubaix, 2022

Contribution sur le PLDPMA, Conseil de développement du Grand Nancy, 2022

Guide écocitoyen sur la réduction des déchets, Vienne Condrieu Agglomération et son Conseil de développement, 2021

Charte de gestion des déchets dans l'habitat collectif privé et social, Mairie de Paris, 2018

Guide pratique : jeter, trier, éviter, Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies, 2026

Déchets ménagers et assimilés en région Hauts-de-France : définitions, chiffres clés et témoignages, CERDD, juin 2026

Et de nombreux articles de presse...





Conseil de développement

Métropole Européenne de Lille

2 Boulevard des cités unies

59 000 Lille

www.conseildeveloppement.lillemetropole.fr